

APPEL A CANDIDATURES

SIEGES VACANTS DES REPRESENTANTS DES USAGERS (RU) EN COMMISSION DES USAGERS (CDU)

[PYRENEES ATLANTIQUES - 64]

L'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine lance un nouvel appel à candidatures régional pour la désignation des représentants des usagers (RU) en commission des usagers (CDU) sur les sièges vacants suite au renouvellement datant de fin 2022 (R.1112-83 et 85 du Code de la Santé Publique).

Le représentant des usagers (RU) est le porteur de la parole des usagers du système de santé, garant du respect de leurs droits et de leurs intérêts. Il siège dans les instances et commissions au sein desquelles il est mandaté et est membre d'une association d'usagers du système de santé agréée.

La mission de représentation des usagers a été définie, en particulier par la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, mais aussi par l'ordonnance du 24 avril 1996 et par la loi du 9 août 2004. En Nouvelle-Aquitaine, environ 248 CDU sont installées dans les établissements de santé (publics ou privés). Ces instances travaillent à l'amélioration de la prise en charge des usagers au sein des établissements.

Dans le département des Pyrénées Atlantiques, 47 mandats de représentants des usagers en CDU sont à pourvoir.

Sont donc ouverts à candidature les postes dans les CDU des établissements suivants :

[PYRENEES ATLANTIQUES – 64]		
ETABLISSEMENTS	POSTES VACANTS TITULAIRES	POSTES VACANTS SUPLEANTS
CLINIQUE MIRAMBEAU	0	2
COLONIE SANITAIRE DES PEP MECS ARETTE	0	2
CLINIQUE CHATEAU CARADOC	0	1
CLINIQUE D'AMADE	0	1
GCS CENTRE DE CARDIOLOGIE DU PAYS BASQUE	0	1
HAD SANTE SERVICE BAYONNE	0	2
RAMSAY CLINIQUE AGUILERA	0	2
CRF LES EMBRUNS	0	1
CENTRE DE PNEUMOLOGIE LES TERRASSES	1	2
CENTRE MEDICAL LANDOUZY	1	2
CLINIQUE D'URSUYA (EX : CENTRE MEDICAL LEON DIEUDONNE)	1	2
CENTRE MEDICAL TOKI EDER	0	2

CLINIQUE DE MEDECINE PHYSIQUE MARIENIA	0	1
ETABLISSEMENT DE SOINS DE SUITE MAISON BASQUE	0	2
SSR CENTRE GRANCHER CYRANO	1	1
SSR CENTRE MEDICAL ANNIE ENIA	1	2
SSR LES ACACIAS CLINIQUE D'OSSAU	0	2
SSR CONCHA BERRI	0	1
EPS GARAZI (FONDATION LURO)	0	1
LE NID BEARNAIS - SSR PEDIATRIQUE	0	2
CENTRE GERONTOLOGIQUE PONTACQ NAY JURANCON (CGPNJ)	0	2
POLYCLINIQUE CÔTE BASQUE SUD	0	1
CENTRE HOSPITALIER DE SAINT PALAIS	0	1
CRF EN MILIEU THERMAL	0	2
SERVICE DE SOINS DE SUITE DE COULOMME	0	2
MAISON SAINT ANTOINE	0	2

Les associations agréées d'usagers peuvent proposer la candidature du représentant des usagers à la Délégation départementale de l'ARS à l'adresse mail suivante : ars-dd64-direction@ars.sante.fr

Avant le dépôt de candidature, le candidat peut contacter l'établissement pour toute question sur le fonctionnement de la CDU. La délégation de l'ARS pourra ensuite procéder à la désignation si la candidature est valide. Tout nouveau représentant des usagers n'ayant pas fait de formation de base devra suivre cette formation (2 jours) dans les 6 mois suivants la désignation.

Cette liste est à jour à la date du 01/08/2023, des candidatures peuvent être en cours sur ces postes. Une mise à jour de cette liste sera mise sur le site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

Si un poste vous motive, nous vous invitons à remplir le dossier de candidature sur le site internet de l'ARS et à l'envoyer directement à votre délégation départementale pour traitement de votre candidature.